



Sduclias 72 FSU
4 rue d'Arcole – étage 3 – porte 33
72000 LE MANS
Tél : 02-43-23-92-65
06-81-82-28-71
Mail : sdu.clias72@laposte.net



Le Grain de Sel

Journal d'information de la FSU TERRITORIAUX LE MANS – LE MANS METROPOLE – CCAS

Édito

UN SYNDICAT POUR DEFENDRE NOS INTERETS COLLECTIFS !

A l'heure où les médias nous abreuvent de liberté de travail alors que le chômage reste à un haut niveau, **c'est plutôt le droit à l'emploi qu'il faudrait défendre !**

Le travail de nuit et du dimanche : ce n'est pas une affaire de volontariat, comme l'écrit le Clic-P (Comité de Liaison Intersyndical du Commerce à Paris) dans une tribune.

Ce n'est que parce que beaucoup de salaires du commerce flirtent avec le SMIC que des salariés sont « volontaires » pour boucler leurs fins de mois.

Mais l'immense majorité des salariés du commerce sait bien que ces majorations n'existent que parce que le travail du dimanche n'est pas encore devenu la norme.

S'il le devenait, l'obligation de travailler persisterait pour les salariés mais sans contrepartie. Et nous savons bien que si le travail de nuit et du dimanche se généralisait, il ne resterait pas cantonné au commerce.

Inéluctablement, d'autres secteurs seraient concernés.

Non, la question du travail de nuit ou du dimanche n'est pas que l'affaire de volontaires, quelle que soit la commodité qu'ils y trouvent.

Le travail de nuit a des conséquences néfastes pour la santé, celui du dimanche fait disparaître un jour de repos commun à une grande majorité de citoyens.

Plusieurs services de nos collectivités travaillent le dimanche (Propreté, Musées, Piscines, CCAS, Eaux...), ces dérogations à la norme n'existent que parce qu'ils rendent un service public d'intérêt général, non pour vendre des tournevis ou des canapés...

Heureusement qu'en France, il y a encore des normes collectives grâce à l'action des syndicats : SMIC, durée du travail, jour de repos...

Les syndicats de salariés continueront de lutter pour défendre l'intérêt collectif qui ne se confondra jamais avec des intérêts individuels.

L'action syndicale continue sur plusieurs points. Si l'abrogation du jour de carence au 1^{er} Janvier 2014 est une victoire syndicale dans laquelle la FSU a pris toute sa place, les dernières discussions salariales ne règlent pas le problème de perte du pouvoir d'achat subi depuis 13 ans.

La FSU revendique le dégel du point d'indice, l'augmentation du salaire minimum à 1700 euros net mensuels, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire, la reconstruction globale des grilles de rémunération en C, B et A accompagnée de mesure de requalification.

CTP du 04 décembre 2013

1) Évolution des missions et du positionnement du service Santé Environnement :

Rattachement du service à la Direction de la Solidarité Urbaine (18 agents).

Si certaines missions sont en effet plus proches des missions de la DIRSU (ex : bruit), d'autres missions relèveraient davantage du service Architecture/patrimoine bâti ou du droit des sols (bâtiments en péril, gestion des commissions de sécurité).

Certaines missions disparaissent :

Vaccination : transfert à l'hôpital

Qualité de l'eau : transfert à l'état

Quid du devenir de la secrétaire rattachée au service des vaccinations ?

Impact également sur le secteur « fourrière » lié au prochain départ du Technicien ? Il y a une volonté de « professionnaliser ce secteur » qui rencontre actuellement de grosses difficultés de fonctionnement

La FSU s'est abstenue sur ce dossier, considérant qu'il n'y avait pas d'urgence à ce transfert et qu'il aurait mieux valu travailler sur les missions confiées au service.

2) Évolution de l'organigramme des Relations Extérieures :

Transformation d'un poste d'adjoint technique principal en agent de maîtrise.

L'agent en poste est lauréat de l'examen d'agent de maîtrise et assure déjà les missions.

La FSU a voté Pour.

3) Désignation de 2 responsables d'équipes secteur centre ville au sein du service EHL :

Il s'agissait de nommer 2 adjoints techniques référents sur les secteurs Condorcet et centre ville après appel à candidature. Les agents nommés seraient prioritaires pour un avancement à adjoint technique principal à la prochaine CAP.

La FSU considère qu'il s'agit de missions devant être assurées par un agent de maîtrise.

Si l'agent de maîtrise actuellement chargé de ces secteurs n'est plus entièrement en capacité de le faire (affecté régulièrement à des tâches liées à l'événementiel), cela nécessite le recrutement d'un agent de maîtrise.

Par ailleurs, la généralisation de la pratique qui tendrait à prioriser les agents nommés référents pour l'avancement de grade aurait pour conséquence de pénaliser des agents qui sont en attente depuis plusieurs années et créerait ainsi une injustice supplémentaire parmi les agents.

Pour ces raisons, la FSU a voté Contre

4) Schéma de fonctionnement du secteur logistique du service Propreté :

Changement d'horaires pour les agents de maîtrises, chefs de garage et magasiniers afin qu'ils soient présents 1 soir par semaine (le jeudi) afin de répondre aux besoins de l'équipe du soir.

Les agents chargés de la maintenance des bacs roulants travailleront quant à eux en journée (8h-16h30) au lieu de 5h-12h actuellement afin de répondre aux besoins des usagers en journée.

La FSU a voté Pour

5) Information sur le MIP

La mutation interne par permutation expérimentée depuis 2 ans dans nos collectivités n'a pas donné les résultats escomptés (seulement 5 agents cette année), il a donc été décidé de mettre un terme à l'expérimentation.

La FSU est intervenue sur le problème de la mobilité. Avec la fin du MIP (qui ne concernait que les administratifs), quel autre dispositif sera mis en place pour faciliter la mobilité des agents ?

CHS : la FSU intervient sur les locaux de la mairie annexe de Pontlieue

Interpellée par les agents du service, la FSU a sollicité le CHS dans un courrier le 24/09/2013 afin de pointer des conditions d'accueil dans des locaux inadaptés : absence de bureau individuel pour travailler les dossiers, manque de confidentialité pour l'accueil du public, pièce d'accueil bruyante, absence de salle de repos, partage des toilettes du personnel avec le public ... Par ailleurs, l'absence d'un agent à l'arrivée des usagers engendre souvent beaucoup d'agressivité.

La visite des locaux effectuée le 05/11/2013 a conclu que ces locaux n'étaient effectivement pas adaptés mais que la superficie et la configuration rendaient difficilement envisageables des travaux permettant d'offrir un environnement de travail plus adapté aux besoins du personnel (et aux nécessités du service ?). Par conséquent, la collectivité mène une étude afin de rechercher de nouveaux locaux pour accueillir ce service. A suivre ...

TOUR DES SERVICES

SLAM : Toujours pas d'avancées sur le volet de la pénibilité !!!

Dans le cadre des discussions engagées en avril concernant les difficultés rencontrées par les agents du service Logistique Fêtes du SLAM, un groupe de travail a été mis en place à l'initiative de l'administration. Celui-ci, réuni une première fois le 4 juillet 2013 a permis d'évoquer quelques pistes de travail à ce sujet. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à ce dossier, et ce malgré un courrier de relance de la FSU en date du 29 octobre 2013. La FSU demande qu'une nouvelle date soit communiquée rapidement afin de respecter l'engagement pris dans le courrier du 25 avril 2013 signé par M. Delpech.

Piscines :

Suite à une rencontre avec les éducateurs des activités physiques et sportives, la FSU et la CFDT sont intervenues afin que les lauréats du concours puissent être nommés au 01/09/13.

En effet, la DRH n'ayant pas pris en compte leurs demandes de nomination (pourtant effectuées dès le mois de juillet), il leur était annoncé une nomination au 01/04/14 alors même que dans le cadre de la résorption de la précarité, les collègues passant en CDI à l'issue d'un examen se voyaient nommés courant décembre 2013.

Grâce à l'intervention de la FSU, les lauréats seront donc nommés au 01/11/2013.

Ceci pose, beaucoup plus largement le problème des dates de nomination suite à réussite à examen ou concours et à l'incidence sur les déroulements de carrières des agents.

Tranquillité Publique :

Choquée par les propos tenus par M. Pigeau (tête de liste UMP aux prochaines élections municipales) lors d'une réunion publique le 05/11/13 à l'encontre des agents de la Tranquillité Publique, la FSU a, dès le lendemain, condamné ces paroles par voix de presse.

Si discussion il peut y avoir dans le cadre de la campagne électorale au sujet d'une police municipale, en aucun cas ce débat ne doit se tenir en dénigrant le travail des agents territoriaux.

Voirie : Vers une fin programmée du pôle électrique étude du service Voirie ?

Depuis des années ce pôle existait avec des tâches diversifiées, dont les études de projets en lien avec les urbanistes, avec le service Voirie, avec la SEM (à l'époque maître d'ouvrage sur les ZAC). Ce pôle préparait les appels d'offres et assurait le suivi des chantiers du début à la fin en matière d'éclairage public et réseaux télécommunications à la fois sur le Mans et la métropole. Le pôle assurait aussi les chantiers d'effacements de réseaux sur le Mans en lien avec EDF, (la collectivité étant concessionnaire du réseau de distribution électrique sur le Mans). De plus ce pôle assurait aussi la pose du génie civil de FranceTélécom et du haut débit (Numéricable) dans tous les projets

Depuis, un service Aménagement Urbain s'est mis en place avec un bureau d'étude intégré reprenant au passage une partie des techniciens du service Voirie mais sans intégrer un pôle électrique. Au départ en retraite du directeur du service éclairage, le pôle a été rattaché au service Voirie. Depuis, les tâches antérieurement confiées au service éclairage ont en grandes parties disparu pour être confiées à des maîtrises d'œuvre privées, ne laissant parfois à l'éclairage, qu'un rôle de préconisations. De plus, les travaux d'effacements des réseaux EDF, France Télécom, Numéricable, Haut Débit et l'éclairage qui va avec, confiés antérieurement principalement à un technicien du service Eclairage, prennent aussi le chemin privatif. Auparavant, une présentation des projets aux riverains par le service Eclairage permettait de prendre en compte les remarques de ceux-ci et de les intégrer dans les futurs travaux.

Lors des CTP de la création du service Aménagement Urbain et de la fusion Voirie/éclairage, la FSU avait alerté la direction en émettant un avis défavorable sur la non intégration d'un pôle électrique à l'aménagement. De fait, d'un service éclairage autonome, nous sommes passés à des maîtrises d'œuvre privées, alors que l'engagement avait été pris par la DG de maintenir et développer la maîtrise d'œuvre publique. Est-ce là une commande politique de privatiser ses services de manière sous-jacente ?

RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et suite à la décision prise en conseil municipal du 24 octobre 2013, des groupes de travail ont été mis en place afin de mesurer l'impact de cette réforme au sein des services et des personnels concernés (animateurs, atsem, sports, culturels, ehl). La collectivité souhaite que ce dossier passe en CTP avant les élections municipales de mars 2014.

La FSU participe activement à ces groupes de travail et constate qu'un gros effort de concertation est fait par l'administration, les Élus et les chefs de service.

Cependant, la FSU regrette que le rythme et le bien-être de l'enfant soit souvent occulté par des contraintes budgétaires et organisationnelles,

La FSU restera attentive afin que les conditions de travail des agents concernés soient au cœur des négociations

Régime indemnitaire des catégories B (hors techniques)

Dans le cadre du protocole signé en juillet 2013, une 3ème tranche de revalorisation du régime indemnitaire a été négociée à l'automne. Au cours de cette rencontre qui s'est tenue le 29/10/13, l'Adjoint au personnel a proposé une revalorisation de 20 euros pour les 3 grades au 01/01/2014.

Lors de l'assemblée générale des personnels concernés le 19/11/13, les agents présents ont voté en grande majorité pour la proposition faite par les Élus, tout en demandant une augmentation plus importante sur le grade terminal afin que l'écart avec la filière technique sur ce grade soit réduit dans la même mesure que sur les 2 autres grades. Il a également été demandé que les ratios soient plus importants pour les prochaines CAP afin de favoriser un meilleur déroulement de carrière. Par ailleurs, les agents ont exprimé le souhait que la procédure engagée pour réduire les écarts entre filières se poursuive avec la mise en place d'un calendrier sur plusieurs exercices budgétaires.

Dans un courrier daté du décembre, les Élus au Personnel ont informé les Organisations syndicales du maintien de leur proposition initiale, à savoir une augmentation de 20 euros pour les 3 grades au 01/01/14.

La FSU, très impliquée aux côtés des agents sur ce dossier se réjouit qu'en l'espace d'un an, les écarts avec la filière technique se soient considérablement réduits. Elle regrette malgré tout qu'un effort supplémentaire n'ait pas été fait sur le grade terminal.

La FSU restera attentive dans les années à venir afin que ces différences de traitement en matière de régime indemnitaire soient supprimées et elle s'engage à participer activement aux négociations futures

CONCOURS

Conservateur des bibliothèques :

Retrait des dossiers : du 24/02/14 au 21/03/14

Début des épreuves : 26 et 27/05/14

Conservateur du patrimoine :

Retrait des dossiers : du 01/04/14 au 30/04/14

Début des épreuves : 25/08/14

Bibliothécaire :

Début des épreuves : du 18/02/14 au 12/03/14

Début des épreuves : 21/05/14

Puéricultrice :

Retrait des dossiers : du 17/12/13 au 22/01/14

Début des épreuves : 01/04/14

Infirmier :

Retrait des dossiers : du 25/02/14 au 19/03/14

Début des épreuves : 22/05/14

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Rédacteur Principal 1ère classe et 2ème classe :

Retrait des dossiers : 19/03/14 au 09/04/14

Début des épreuves : 10/09/14

Ingénieur :

Retrait des dossiers : 28/01/14 au 19/02/14

Début des épreuves : 18/06/14

Assistant de Conservation Principal 1ère et 2ème classe :

Retrait des dossiers : 18/02/14 au 12/03/14

Début des épreuves : 21/05/14

Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe :

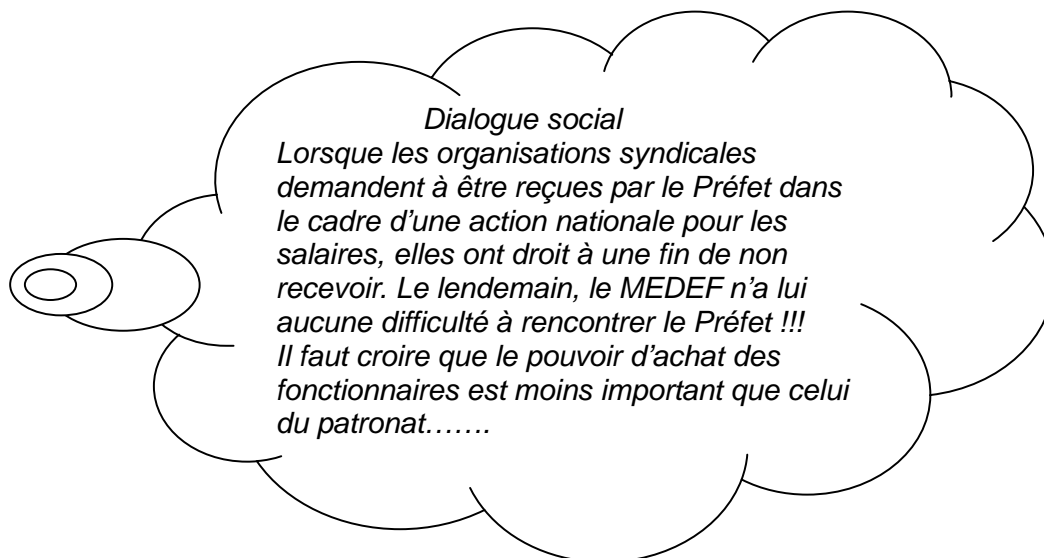
Retrait des dossiers : 25/03/14 au 07/04/14

Début des épreuves : 15/09/14

Puéricultrice :

Retrait des dossiers : 17/12/13 au 22/01/14

Début des épreuves : 01/04/14



Toute l'équipe du SDU CLIAS 72 FSU vous présente ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année !!!

NOUVELLES GRILLES DE CATEGORIE C

Après plusieurs séances de concertation entre avril et septembre 2013, le mardi 1^{er} octobre 2013, le Gouvernement a communiqué aux Organisations Syndicales ses nouvelles grilles de rémunération des agents de catégorie C, puisque faute d'accord, sa décision est unilatérale. Celles-ci entreront en vigueur dès le 1^{er} février 2014 pour la 1^{ère} phase et le 1^{er} janvier 2015 pour la seconde.

Pour la FSU, la question des salaires n'est pas réglée par ces nouvelles grilles

La FSU a participé aux discussions salariales en demandant des mesures significatives pour l'ensemble des agents.

La FSU revendique : le dégel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du salaire minimum fonction publique à 1 700 euros nets mensuels, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire, la reconstruction globale des grilles de rémunération en C, B et A, accompagnée de mesures de requalification.

Ces grilles de salaire ne compensent pas les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 13 ans.

Elles maintiennent la rémunération des agents recrutés au niveau du SMIC pendant des années.

L'augmentation dérisoire prévue n'évitera pas au salaire minimum de la fonction publique d'être rattrapé par la hausse régulière du SMIC. Elle ne permettra pas non plus le maintien du pouvoir d'achat du fait la hausse continue des prix, de la fiscalité directe et indirecte et des cotisations sociales. La valeur du point d'indice fonction publique est gelée depuis 2010 et le sera encore en 2014. Auparavant, en 7 ans, le point d'indice des fonctionnaires n'a augmenté que de 1,8% alors que l'inflation a progressé de 11,4% jusqu'aujourd'hui (source INSEE).

Echelle 3						Echelle 4					
Echelon	Durée maxi	Durée mini	Indice brut	Indice majoré Au 01/02/2014	Indice majoré Au 01/01/2015	Echelon	Durée maxi	Durée mini	Indice brut	Indice majoré au 01/02/2014	Indice majoré Au 01/01/2015
1	1 an	1 an	330	316	321	1	1 an	1 an	336	318	323
2	1 an	1 an	334	317	322	2	1 an	1 an	337	319	324
3	2 ans	1 a. 10 m	336	318	323	3	2 ans	1 a. 10 m	339	320	325
4	2 ans	1 a. 10 m	337	319	324	4	2 ans	1 a. 10 m	340	321	326
5	2 ans	1 a. 10 m	339	320	325	5	2 ans	1 a. 10 m	341	322	327
6	2 ans	1 a. 10 m	340	321	326	6	2 ans	1 a. 10 m	346	324	329
7	2 ans	1 a. 10 m	342	323	328	7	2 ans	1 a. 10 m	349	327	332
8	3 ans	2 a. 9 m	349	327	332	8	3 ans	2 a. 9 m	367	340	345
9	3 ans	2 a. 9 m	358	333	338	9	3 ans	2 a. 9 m	379	349	354
10	4 ans	3 a. 8 m	374	345	350	10	4 ans	3 a. 8 m	400	363	368
11	-	/	393	358	363	11	4 ans	3 a. 8 m	416	370	375
						12	-	/	424	377	382

Echelle 5						Echelle 6					
Echelon	Durée maxi	Durée mini	Indice brut	Indice majoré au 01/02/2014	Indice majoré au 01/01/2015	Echelon	Durée maxi	Durée Mini	Indice brut	Indice majoré au 01/02/2014	Indice majoré au 01/01/2015
1	1 an	1 an	340	321	326	1	1 an	1 an	358	333	338
2	1 an	1 an	341	322	327	2	1 an	1 an	367	340	345
3	2 ans	1 a. 10 m	342	323	328	3	2 ans	1 a.10 m	380	350	355
4	2 ans	1 a. 10 m	347	325	330	4	2 ans	1 a.10 m	404	365	370
5	2 ans	1 a. 10 m	350	327	332	5	3 ans	2 a. 9 m	430	380	385
6	2 ans	1 a. 10 m	359	334	339	6	3 ans	2 a. 9 m	450	395	400
7	2 ans	1 a. 10 m	368	341	346	7	4 ans	3 a. 8 m	481	417	422
8	3 ans	2 a. 9 m	388	355	360	8	4 ans	3 a. 8 m	500	431	436
9	3 ans	2 a. 9 m	417	371	376	9	-	/	536	457	462
10	4 ans	3 a. 8 m	430	380	385						
11	4 ans	3 a. 8 m	447	393	398						
12	-	/	459	402	407						

Cadre d'emploi des agents de maîtrise :

Rejeté par une grande majorité des organisations syndicales lors du conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 10 décembre dernier, le projet de grille est bien en deçà des revendications des organisations syndicales qui attendent à présent de nouvelles propositions du gouvernement.

Pour la FSU il est illogique qu'un agent de maîtrise qui a des missions d'encadrement mais également d'évaluation se trouve sur une grille inférieure à certains agents qu'il encadre.

La FSU demande le reclassement des agents de maîtrise à l'échelle 6.

Le projet de décret prévoit le maintien des agents de maîtrise à l'échelle 5. (voir grille au 1^{er} Février 2014)

Projet de grille pour les agents de maîtrise principaux :

Grille Actuelle 2013				Grille au 1er Février 2014					
Echelle 6				Echelle 6					
Ech	Durée Maxi/Mois	IB	IM	Reclassement	Ech	Durée Maxi	IB	IM	Gain
					100		567	480	+27
9		529	453	A.A	9	48	530	454	+1
8	48	499	430	¾ A.A	8	36	500	431	+1
7	36	481	417	A.A	7	36	487	421	+4
6	24	464	406	A.A	6	24	470	411	+5
5	24	450	395	A.A	5	24	451	396	+1
4	24	422	375	A.A	4	24	428	379	+4
3	24 mois	394	359	A.A	3	24	396	360	+1
2	12	370	342	A.A	2	12	370	342	0
1	12	351	328	A.A	1	12	359	334	+6

Grille 1er janvier 2015 +5 Pts majorés		
Echelle 6		
Ech	IB	IM
10	574	485
9	540	459
8	506	436
7	494	426
6	479	416
5	458	401
4	435	384
3	404	365
2	377	347
1	366	339